

Centre d'Activités Sous-marines du Hainaut

(Association Sans But Lucratif)

RAPPEL PRÊT DU MATERIEL AUX MEMBRES DU CLUB

- Le prêt du matériel est gratuit pour les membres du C.A.S.H.
- La priorité va aux plongeurs non-brevetés et 1 *
- Le matériel doit rester sur le site de la Croisette sauf pour une sortie Club.
- Le matériel emprunté pour toute autre raison peut également se faire moyennant l'accord d'un membre du C.A. (signature de celui-ci sur la feuille d'emprunt).
- Une fiche de prêt et de location doit toujours être remplie (Voir exemple ci-dessous).

FICHE DE PRÊT ET DE LOCATION DE MATERIEL	
NOM de l'emprunteur :	NOM du responsable :
<u>CLUB</u> :	Prix de la location :
BOUTEILLE Numéro	
DETENDEUR Numéro	
JAQUETTE Numéro	
Date de sortie :	SIGNATURE DE L'EMPRUNTEUR
Date de rentrée :	
OLONATURE BUILDED NO ARIES ARRES REMISE DU MATERIEL EN ROMETAT	
SIGNATURE DU RESPONSABLE APRES REMISE DU MATERIEL EN BON ETAT	
L'emprunteur s'engage à respecter le règlement émis sur le prêt du matériel et peut être consulté à tout moment à la station de gonflage	

www.croisette.be

